



No de résolution
ou annotation

- La municipalité se charge d'enlever la clôture.
- La municipalité accepte de payer le fil électrique au montant de 375\$ plus taxes à condition que la municipalité ait accès au puits pour une période de 5 ans et que M. Rioux fournisse l'électricité servant à l'utilisation de la pompe pour le puits.

4. Formation employé municipal – permis classe 3

Considérant que M. Éric Thibodeau, travailleur municipal, est disposé à suivre le cours de conduite afin d'aller chercher sa classe 3 lui permettant de conduire le Western et le Sterling ;

Considérant que le cours est disponible à Amqui ;

109-22

En conséquence, il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Karine Dechamplain, et résolu d'autoriser Éric Thibodeau à suivre le cours de conduite classe 3.

5. URLS – lancement nouveau programme

Considérant qu'un nouveau programme est disponible pour les activités de sports ;

Considérant qu'il est peut-être possible d'avoir de l'aide pour faire une patinoire ;

110-22

En conséquence, il est proposé par Karine Dechamplain, appuyé par Caroline Dumont, et résolu de monter un projet pour la patinoire .

6. Plantation des arbres fruitiers – réalisation

C'est samedi, le 17 septembre à 9 heures, que les arbres fruitiers seront plantés sur le terrain de la municipalité situé à l'entrée du village

7. Levée de l'assemblée

111-22

Proposée par Nancy Malenfant, à 19 : 56 heures.

Maire :

Greffière-trésorière :

Le 12 septembre 2022

Procès-verbal de l'assemblée publique de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 12 septembre 2022 à 20 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Karine Dechamplain, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Accueil par Monsieur le maire

1. Acceptation de l'ordre du jour

112-22

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Caroline Dumont, d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation des procès-verbaux du 8 et 22 août 2022

113-22

Proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Caroline Dumont, d'accepter les procès-verbaux.

3. Comptes payés et à payer

COMPTES PAYÉS EN AOÛT 2022

Poste Canada	291.92 \$	média-poste*
Registre foncier	20.00 \$	mutations*
Dépenses centenaire Visa	751.21 \$	divers*
Stanley Sécurité	133.26 \$	factures reçues en retard



No de résolution
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-369-9251 No. F030

Dépenses centenaire	15 540.42 \$	artistes et fournitures
Gaétan Berger	189.13 \$	remboursement taxes
Hydro-Québec	1 811.47 \$	bâtiments
Salaires	13 153.84 \$	élus et employés
	31 891.25 \$	

COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2022

URBANISME ET PARCS

Fusion environnement 1 937.95 \$ cueillettes des ordures

DÉPENSES CENTENAIRE

André Roy Électrique inc. 832.97 \$ branchement temporaire
PSTL Sonorisation 2 874.38 \$ sonorisation église
Réfrigération Gaspésie inc. 713.53 \$ fréon pour conteneur réfrigéré

ENTRETIEN CENTRE

Stanley Sécurité 66.63 \$ système d'alarme

GARAGE

Boutique du travailleur 141.19 \$ entretien machines
La Coop Purdel 27.55 \$ entretien machines
Mécano Mobile R.L. inc. 26.18 \$ entretien machines
OK Pneus -232.99 \$ tracteur
Pièces d'auto DR inc. 376.50 \$ entretien machines
Services Mécanique JMJ inc. 390.92 \$ entretien machines
Telus 97.73 \$ Internet garage

ENTRETIEN DES CHEMINS

André Roy Électrique inc. 881.48 \$ lumières de rues et potence 229
Excavation R. Rioux & Fils inc. 536.07 \$ chemin Route à Belzile
Hydro-Québec 521.93 \$ éclairage public - croix

ADMINISTRATION

Dépanneur du Lac -2 634.22 \$ divers
Libertevision inc. 275.94 \$ facturation annuelle
Librairie d'Amqui inc. 4 563.35 \$ meubles salle du conseil
Ministre du Revenu 5 006.75 \$ remises du mois
mlg graphiste 114.98 \$ montage guide des loisirs
Maryline Pronovost 299.43 \$ remboursement dépenses
M.R.C. de La Matapédia 21 535.07 \$ génies, informatique, inspecteur
Numérique.ca 63.24 \$ publication site internet
RCAP Leasing 134.52 \$ photocopieur
Receveur Général 2 017.19 \$ remises du mois
Ville d'Amqui 2 841.00 \$ quote-part piscine
Visa Desjardins 1 083.16 \$ Articles * comptes payés

44 492.43 \$

114-22

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy, d'accepter les comptes.

4. État des activités financières de janvier à août 2022

**ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES 2022
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2022**

	Budget	Réalisation	% du budget
Revenus			
Taxes	407 421 \$	313 226 \$	77%
Paiements tenant lieu de taxes	51 074 \$	45 336 \$	89%
Autres revenus de sources locales	186 806 \$	85 209 \$	46%
Transferts	377 613 \$	488 950 \$	129%
Total des revenus:	1 022 914 \$	932 721 \$	91%
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	214 287 \$	128 710 \$	60%
Sécurité publique	72 194 \$	60 307 \$	84%
Transport	279 941 \$	224 023 \$	80%
Hygiène du milieu	56 958 \$	49 113 \$	86%
Aménagement, urbanisme et développement	45 308 \$	118 989 \$	263%



No de résolution
ou annotation

Loisirs et culture	89 288 \$	78 139 \$	88%
Frais de financement	10 484 \$	10 668 \$	102%
Total partiel :	768 460 \$	669 950 \$	87%
Autres activités financières			
Autres transferts aux activités d'investissement	254 454 \$	286 329 \$	113%
	254 454 \$	286 329 \$	113%
Total des dépenses :	1 022 914 \$	956 278 \$	93%

EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE 78 426 \$

5. Période de questions

6. Dossiers internes

6.1 Demande de dérogation mineure – décision

Considérant qu'une dérogation mineure est demandée afin d'autoriser la construction d'un garage de 12' X 14' en façade de la maison, alors que le règlement ne le permet pas;

Considérant que la réglementation d'urbanisme prévoit: Règlement de zonage numéro 04-2004, article 7.4.3, paragraphe 3 a);

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement;

Considérant que l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que dans ce cas, les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, les travaux font l'objet d'une demande de permis;

Considérant que la demande de permis est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure;

Considérant que la demande a parue dans le Mini-journal du Lac et qu'il n'y a aucune opposition à ce projet.

115-22

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande DPDR220076.

6.2 MMQ – plani-conseil gratuit - commande

Trois conseillers en veulent un.

6.3 Jonathan Simard via UQAR – demande d'autorisation

Considérant que Jonathan Simard, ingénieur au Service de génie municipal, enseigne à la session d'automne à l'UQAR le cours «Construction routière»;

Considérant que dans un but pédagogique, il doit à l'occasion référer à des plans et devis et demande l'autorisation d'utiliser nos plans et devis qui ont été publiés pour appel d'offres sur le SEAO (pour construction) dans le cadre de ce cours.

116-22

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de Jonathan Simard.

6.4 Demande d'exonération de mutation – 25, rang 9 Nord

La municipalité ne peut pas donner d'exonération si la Loi ne le permet pas. Il est préférable de s'informer à qu'il y a de droit avant de prendre une décision.

6.5 Résolution 108-22 – modification des coûts

Considérant que l'estimation du montant de 375\$ pour l'achat d'un fil électrique pour la patinoire (résolution 108-22) est au-dessous de la réalité actuelle compte tenu de la hausse du coût de la vie ;

Considérant qu'une soumission a été apportée et que la facture est de 689.59\$ incluant le fil et le matériel nécessaire à l'installation.

117-22

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'accepter la facture au montant de 689.59\$.

6.6 Fin du contrat du photocopieur – nouvelle proposition

Considérant que le contrat du photocopieur prend fin ce mois-ci;

Considérant que le Centre Bureautique propose un nouveau contrat pour un



No de résolution
ou annotation
118-22

119-22

120-22

121-22

122-22

CANON DX C3826i au montant de 144\$ par mois sur une période de 60 mois;
Considérant que le coût de la copie noir et blanc est de .01\$ et la copie couleur de 0.09\$.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition du Centre Bureautique de Rimouski et d'autoriser Maryline Pronovost, directrice générale à signer les documents nécessaires.

6.7 Épinglette du logo municipal – soumission

Pas de suivi.

6.8 Accès 30 milles TNO 2022 – demande de partage des coûts

Considérant que M. Rock Dumais réitère sa demande pour la participation de la municipalité à l'entretien du chemin du 30 milles.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'accorder un montant de 500\$.

6.9 Projet 7.3-7035-20-23& 38 – réception définitive totale des travaux

Nom du projet : Travaux de pavage et reconstruction partielle Centre multifonctionnel et Route 195

No du Projet : 7.3-7035-20-23 & 38

Considérant que dans le cadre du projet cité en titre, tel qu'évoqué au certificat de réception définitive sous la rubrique « Description des ouvrages acceptés », certaines déficiences ont été relevés lors de la visite des lieux;

Considérant qu'une retenue temporaire est faite pour les travaux de scellement de fissure ainsi qu'une retenue permanente équivalente au rehaussement des regards d'égout pluvial;

Considérant qu'à ce titre, le service de génie municipal confirme par la présente que les travaux ont été reçus définitivement le 24 août 2022.

Considérant que la municipalité a reçu en annexes les documents suivants :

- Le décompte final (montant de la retenue de garantie de 5% et la retenue spéciale pour la réception provisoire) : 24 640.30\$
- Retenue permanente pour le rehaussement de regard sur la Route 195 de 0+269 @ 0+445 717.80\$
- Retenue temporaire pour scellement de la fissure du joint de raccordement sur la route 195 au chaînage 1+860 1000.00\$
- Le Certificat de réception définitive de l'ouvrage.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de paiement du service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour une somme totale de 22 922.50\$.

6.10 Séance ordinaire du conseil d'octobre – report de la séance

Il est résolu à l'unanimité de reporter la séance ordinaire du mois d'octobre qui était prévue au mardi, 11 octobre 2022 à 20 heures.

7.. Information

- 7.1 FQM – formation offerte au conseil municipal
- 7.2 amp – nouvelles mesures pour les contrats publics
- 7.3 SADC – avis de convocation AGA
- 7.4 MRC de La Matapédia – consultation du plan d'aménagement forestier
- 7.5 Fête des Moissons – invitation à Sayabec le 6 octobre à 17 heures
- 7.6 OBVMR – invitation 20^{ème} AGA
- 7.7 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – fiscalité municipale des immeubles forestiers
- 7.8 MRC de La Matapédia – avis concernant les émissions de permis de construction

8. Période de questions

9. Rapport des élus

10. Levée de l'assemblée

Proposée par Nancy Malenfant, à 22 :13 heures.

Maire :

Greffière-trésorière :